

COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

COVID-19

DU 23 MARS 2020

Le Directeur a indiqué que l'ensemble des services fonctionnent à partir du Plan de Continuité d'Activité (PCA). Cela concerne principalement les missions de Paye, Pensions, restitution de TVA, etc...

Chaque chef de service a donc défini ses missions prioritaires, et recensé les personnes pouvant être en présentiel ou bien en télétravail ou bien empêchées pour cause de situation de santé ou de garde d'enfants handicapés ou de moins de 16 ans.

A ce jour, 210 agents vont à leur bureau, 52 sont en télétravail et 487 sont en autorisation d'absence (personnes empêchées).

Les chefs de service ont communiqué le noms des personnes ressources, et ont composé une équipe A et une équipe B.

Les personnes dont les missions sont non prioritaires et qui sont chez elles composent la réserve opérationnelle au cas où des personnes de l'équipe A ou B venaient à être touchée par le virus.

Le Directeur a rappelé que ces effectifs recensés sont destinés à travailler uniquement sur les missions prioritaires.

Il faudra tenir sur la durée : A ce titre, il est impératif de préserver les équipes en présentiel, d'où la nécessité des gestes barrières et d'une distance d' 1 m à 1,5 m entre chaque agent pour limiter le risque d'infection.

Toutes ces mesures sont et seront rappelées par le Directeur aux chefs de service lors de leur audio-conférence journalière.

Si les agents rencontraient des difficultés ou des problèmes de santé, ils doivent impérativement en informer leur chef de service ou le bureau RH.

En amont de cet échange, la **CFTC DDFIP 63** avait envoyé ses questions auquel le Directeur a répondu :

1) Le badgeage des personnels se rendant au travail est obligatoire (permet les statistiques des présents) : Les horaires seront automatiquement régularisés sont la base horaires en vigueur.

2) Des lingettes et des gants ont été envoyés sur chaque site.

Pour celles et ceux qui dépouillent le courrier ou touchent du papier extérieur, nécessité de bien se laver les mains après contact.

La **CFTC** a renouvelé sa demande que ces sites soient en permanence équipés de gel hydroalcoolique, de gants et de lingettes antibactériennes.

3) L'accueil sur rdv est maintenu MAIS il est indispensable d'avoir recours au contre appel pour répondre aux usagers.

A noter que l'autorisation de circulation ne prévoit pas le déplacement auprès des services

publics et qu'il nous appartient de dissuader les usagers de se rendre à nos guichets encore ouverts.

4) La direction a réclamé et attend 30 ordinateurs portables.

Pour la **CFTC**, le télétravail, grâce à une plus grande dotation d'ordinateurs portables, reste le meilleur rempart contre la propagation du virus.

5) Le ménage des locaux doit être assuré : En cas de dysfonctionnement, prévenir Mme MOREAU

D'autres sujets ont été abordés :

* Pas de réponse à ce jour sur la campagne IR (cf. compte rendu avec la DG sur le site CFTC DGFIP)

Une réflexion a lieu sur une possibilité de réponses aux usagers par plateforme téléphonique.

* Le gouvernement propose une aide de 1500€ pour les indépendants et les auto entrepreneurs, ce qui suscite beaucoup d'appels téléphoniques de leur part.

Pas de directive connue à ce jour, même si cette mission serait traitée par la DGFIP et que la demande se fera dès le 30/03/2020 sur le site impots.gouv.fr

La **CFTC 63** reste mobilisée.

N'hésitez pas à nous contacter et faire remonter toute difficulté.

Prenez soin de vous.